

LA FRANCAISE LUX

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 66. 785

(la « Société »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT INFLECTION POINT CARBON IMPACT GLOBAL (LE « COMPARTIMENT »)

Luxembourg, le 26 novembre 2021

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») vous informe par la présente des changements suivants à apporter au prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») :

1) Clarification de la politique d'investissement

Le premier paragraphe de la politique d'investissement du Compartiment sera également clarifié afin d'inclure un pourcentage concret d'exposition aux actions et obligations et ainsi se lire comme suit :

« Le compartiment investit principalement dans des actions émises par des sociétés mondiales, y compris celles des marchés émergents, engagées à réduire leurs émissions de carbone, à étendre leur stratégie visant à réduire les émissions de carbone et à remplacer les sources d'énergie fossile par des alternatives à faible émission carbone.

Le Compartiment investit au moins 66 % de son actif net dans des actions et des titres assimilés à des actions émis par des sociétés à grandes capitalisations, tous secteurs confondus. Les investissements peuvent inclure des ADR (American Depositary Receipts) ou des GDR (Global Depositary Receipts). »

2) Mise à jour des avertissements concernant les risques

Conformément à la politique d'investissement déjà applicable, une référence au risque de crédit et au risque lié aux produits dérivés a été ajoutée à la liste des risques généralement associés aux circonstances de marché ordinaires. La référence liée aux risques de liquidité a été supprimée des risques généralement associés à des conditions de marché inhabituelles.

Par ailleurs, une référence au risque de contrepartie a été ajoutée à la liste des risques généralement associés à des circonstances de marché inhabituelles.

3) Utilisation d'un indice de référence

Afin d'assurer la conformité avec les exigences de divulgation prévues par les questions-réponses de l'AEMF sur la directive OPCVM relatives à l'utilisation d'un indicateur, le paragraphe suivant a été ajouté à la politique d'investissement :

« Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire. Le compartiment n'est pas géré par référence à un indice. »

Les mises à jour décrites ci-dessus sont des clarifications et n'ont aucun impact sur la gestion du Compartiment, sa répartition d'actifs ou son profil de risque.

La version mise à jour du prospectus (intégrant notamment les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du Conseil d'administration